

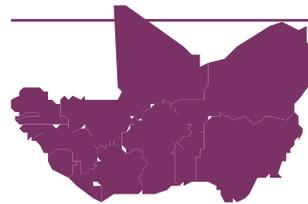


RENFORCEMENT DES CAPACITÉS D'INFLUENCE

DES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE IMPLIQUÉS DANS LE PROCESSUS DE BIOSÉCURITÉ EN AFRIQUE DE L'OUEST

COPAGEN

PAYS DE L'UEMOA
Afrique de l'Ouest



À quels problèmes cette initiative cherche-t-elle à répondre ?

Cette initiative vise à influencer la future réglementation sur la biosécurité en Afrique de l'Ouest dans le sens d'une protection accrue des droits des communautés locales en matière semencière, et à susciter un éveil des consciences sur les enjeux et les risques liés à l'utilisation des OGM. En effet, dans un contexte de faibles capacités d'action des acteurs de la société civile sur les questions liées à la biosécurité, l'initiative souhaite plus spécifiquement contribuer à prévenir et à minimiser les risques liés aux OGM sur la biodiversité et la santé humaine et animale, mais aussi à encourager l'autonomie semencière et économiques des populations.

Contexte

L'introduction des OGM dans l'agriculture et l'alimentation suscite des vives inquiétudes au niveau mondial. Ces inquiétudes sont liées aux risques des produits transgéniques sur le maintien de la biodiversité ainsi que sur la santé humaine et animale.

En l'Afrique de l'Ouest, les trois institutions communautaires, l'UEMOA, la CEDEAO et le CILSS, ont fusionné leurs programmes de biosécurité, en vue de doter l'espace sous-régional d'une réglementation communautaire unique concernant entre autres les OGM. Ce projet de réglementation portant sur la prévention des risques biotechnologiques traduit l'officialisation de l'introduction, de l'expérimentation, de la production, de la circulation et de la commercialisation des OGM dans la sous-région. Il s'agit certes d'une norme juridique visant à prévenir et à minimiser les risques liés aux OGM, mais il n'en demeure pas moins qu'elle en légalise pleinement l'utilisation. Initié en 2006, ce projet de réglementation est entré dans sa phase critique en 2010 avec la publication de l'avant-projet de règlement. Depuis, les acteurs de la société civile ouest-africaine, à travers la COPAGEN, se sont mobilisés et continuent de se mobiliser en vue d'influencer la future réglementation sur les OGM dans le sens d'une meilleure protection des populations et des communautés contre les risques biotechnologiques.

Devant la perspective imminente de l'arrivée des cultures OGM en Afrique de l'Ouest, la COPAGEN a investi et occupé les espaces de négociation au niveau local, national, régional, et a mené des actions citoyennes de résistance dans la lutte contre les OGM.

CIBLES (PLAIDOYER) :

- > Les autorités politiques et les décideurs à l'échelle locale, nationale et régionale.
- > Les médias

BÉNÉFICIAIRES :

- Les populations ouest-africaines, particulièrement :**
- > les consommateurs,
 - > les communautés locales,
 - > les paysannes / paysans affecté-es par la problématique des OGM.

Plus récemment, le programme PAIES a permis à la COPAGEN de poursuivre ses activités sur la problématique des OGM et de la biosécurité. Outre les activités de plaidoyer, de mobilisation citoyenne (campagne de sensibilisation et d'information, communication [émissions radio, articles, ...]), les membres de la COPAGEN ont pu mettre en œuvre :

- > La réalisation d'une étude analytique des politiques et réglementations semencières dans les pays d'implémentation du PAIES.
- > L'organisation d'un atelier sous-régional sur les instruments juridiques internationaux gouvernant la matière semencière et les droits des agriculteurs et des sélectionneurs, ainsi qu'une réflexion sur les perspectives de protection des variétés végétales dans le contexte africain.

Les OGM à travers les brevets de propriété intellectuelle sur les semences ou les technologies utilisées soulèvent plus spécifiquement la problématique du contrôle des semences, et plus largement donc, celle du choix des modèles agricoles. Avec les OGM et ses effets sur les territoires, les systèmes semenciers paysans basés sur les semences locales, sont menacés de disparaître, entraînant un risque de perte du contrôle des petits producteurs de leurs ressources productives, en particulier les semences.

Méthodologie de mise en œuvre

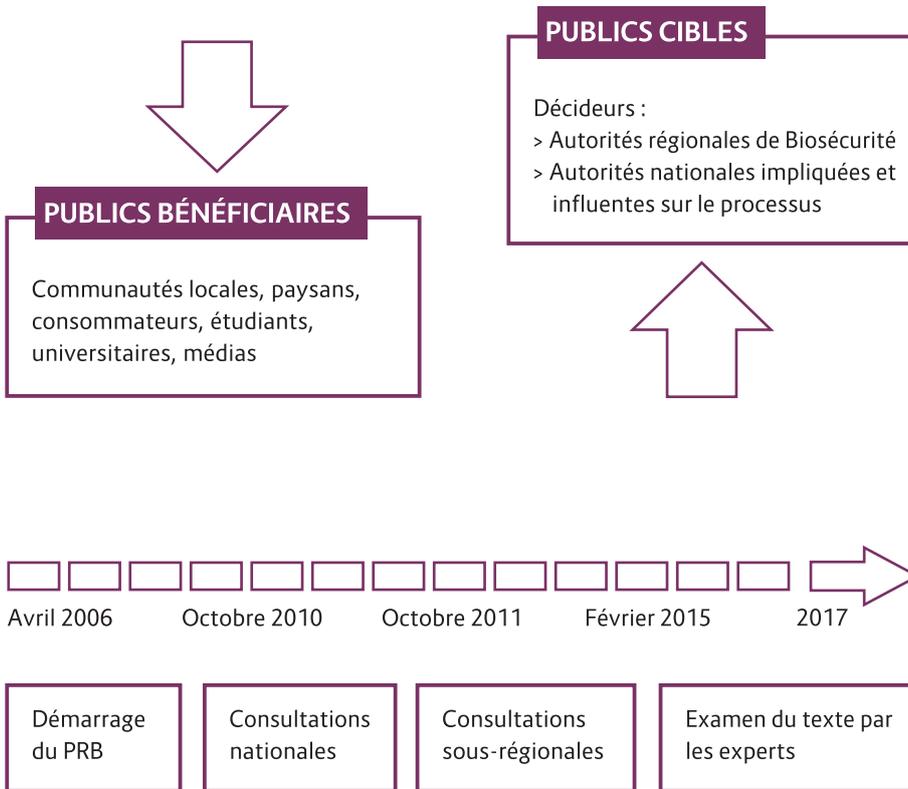
La méthodologie de l'action s'est articulée autour de deux démarches, une descendante et une autre ascendante.

Les actions descendantes ciblent les différentes catégories de population : les communautés locales, les paysannes/paysans ; les actions ascendantes ciblent les différentes catégories de population : les communautés locales, les paysannes/paysans, les populations urbaines et rurales, les consommateurs, les étudiants, les universitaires, des journalistes... Des ateliers de réflexions et des conférences comme espaces et temps d'information, de sensibilisation et de renforcement des capacités du public ont été organisés sur les risques et les enjeux liés aux OGM et à la biosécurité. Ainsi, des étudiants d'écoles d'agriculture et d'agronomie ont été spécifiquement ciblés pour bénéficier de sessions de sensibilisation et de formation plus poussées. À l'issue de la mise en place des différentes animations, une collecte de signatures a été organisée pour une pétition visant à intégrer les analyses, assorties de propositions de la COPAGEN, dans la future réglementation communautaire sur la biosécurité. Cette campagne a permis de recueillir plus 200 000 signatures à l'échelle des 8 pays couverts par la COPAGEN.

En ce qui concerne les actions ascendantes, qui relèvent essentiellement du plaidoyer, elles ont eu pour publics-cibles les personnes dotées d'un pouvoir de décision et donc en capacité d'influencer le processus de biosécurité : les autorités en charge du programme régional de biosécurité, les ministres de tutelle (Environnement, Agriculture...), des magistrats, des parlementaires, ainsi que des élus locaux. L'initiative a ainsi mené des actions comme la publication de documents d'analyses et de propositions, de notes politiques, de déclarations, mais également par des visites à des officiels, visant à expliciter la démarche et la position de la COPAGEN sur le processus de biosécurité. La principale revendication de la COPAGEN a été la mise en place d'un processus d'information, de consultation et de participation du public, une démarche préalable bien nécessaire à tout processus de biosécurité. À partir de 2010, la COPAGEN a pu être associée aux discussions de l'avant-projet de règlement portant cadre juridique communautaire de biosécurité en Afrique de l'Ouest. La COPAGEN a profité de cette opportunité pour rédiger des documents exposant ses analyses, assorties de propositions d'amélioration de l'avant-projet. En 2011, un atelier sous-régional a été organisé par la COPAGEN à Ouagadougou afin qu'elle expose officiellement sa position qui a été soutenue par l'ensemble des acteurs de la société civile. Elle a ainsi été cooptée au sein du Comité d'orientation et de suivi de l'évolution du processus de biosécurité.

En février 2015, elle a participé à la réunion des experts sectoriels de l'UEMOA pour examiner l'avant-projet de règlement, qui deviendra projet de règlement suite à l'approbation du texte en Conseil des ministres sectoriels. En prélude à cette rencontre capitale, des délégations de la COPAGEN ont multiplié les actions de plaidoyer auprès des décideurs ; le texte a ainsi enregistré des évolutions notables, bien que toutes les propositions de la COPAGEN n'aient pas été prises en compte. En juin 2016, une délégation de la COPAGEN a rencontré le coordinateur du programme régional de biosécurité afin d'exposer ses positions. En juin 2017, la COPAGEN a participé à l'atelier régional de validation des avant-projets de règlement d'exécution : débat et validation d'une vingtaine de textes destinés à compléter le projet de règlement général.

Une méthodologie à deux dimensions : action d'information, de formation et de sensibilisation descendantes et ascendantes



RECOMMANDATION DE LA COPAGEN :

dans le cadre de la future réglementation communautaire sur la biosécurité dans le sens d'une meilleure protection des droits des communautés face aux risques liés aux OGM :

- > Reconnaissance dans le préambule de la dangerosité des OGM.
- > Obligation d'étiquetage et de traçabilité des produits OGM et dérivés.
- > Admission des principes de prévention et de précaution.
- > Prise en compte des considérations socio-économiques dans l'évaluation des risques liés aux OGM.
- > Prise en compte de la nécessité de protéger les zones d'origine de la biodiversité contre la pollution biotechnologique.

Difficultés et résistances rencontrées

La principale difficulté de cette initiative a été de faire intégrer l'intégralité des propositions de la COPAGEN dans la future réglementation communautaire sur les OGM en Afrique de l'Ouest.

Éventuelle stratégie de contournement de ces résistances et difficultés

Après son approbation par le Conseil des ministres sectoriels de l'UEMOA en février 2015, le texte ne peut plus être amendé, conformément aux procédures juridiques de cette instance communautaire. Néanmoins, la COPAGEN essaie de trouver des espaces de négociation pour contourner cette fermeture juridique. C'est là le sens de sa visite au coordinateur du programme régional de biosécurité de l'UEMOA, en juin 2016 à Ouagadougou, et des courriers adressés aux présidents de la Commission de l'UEMOA et de la CEDEAO. Un processus parallèle étant initié dans la cadre de la CEDEAO, la COPAGEN entend profiter de cette opportunité pour faire adopter l'intégralité de ses propositions.

Effets observés

ÉCOLOGIQUE

Le renforcement du cadre juridique communautaire de biosécurité par la prise en compte des propositions de la COPAGEN, telle que la nécessité de protéger les zones d'origine des ressources de la biodiversité, permet de prévenir le risque d'érosion génétique.

ÉCONOMIQUE

La lutte contre les OGM permet la protection des semences paysannes et, *in fine*, la défense de l'autonomie et de l'indépendance des paysans face à des intrants externes coûteux et aux mécanismes de contrôle développés par les multinationales.

POLITIQUE

La COPAGEN a renforcé sa crédibilité auprès des instances communautaires telles que l'UEMOA, la CEDEAO et le CILSS, et s'affirme comme une organisation incontournable sur les questions de biosécurité en Afrique.

SOCIAL ET HUMAIN

- > Le renforcement de la portée dissuasive de la réglementation permet de limiter les demandes d'expérimentations des OGM dans l'espace communautaire.
- > La masse critique de personnes qui comprennent mieux les enjeux et les risques liés aux OGM en Afrique de l'Ouest s'élargit et se renforce, ce qui accroît les perspectives de mobilisation citoyenne sur le sujet.

FOCUS

Les Rencontres Internationales des Résistances (RIR) aux OGM de Ouagadougou et le Tribunal international contre Monsanto à La Haye

Durant la période de mise en œuvre du PAIES, la COPAGEN a participé aux deux Rencontres Internationales des Résistances (RIR) aux OGM : la première édition du 22 au 24 avril 2016 à Ouagadougou, au Burkina Faso, et la seconde du 27 au 30 avril 2017 à Lorient, en France. Ces rencontres réunissent des paysans, des paysannes, des associations locales des syndicats, des scientifiques et des organisations de la société civile, d'Afrique, d'Europe, d'Asie, d'Amérique du Sud, etc., dans l'optique de fédérer au niveau mondial la résistance contre les OGM. À travers des ateliers, des panels, des séances de témoignage et des projections de films documentaires engagés, les participants ont pu prendre la mesure des enjeux stratégiques des luttes à venir, et ont notamment lancé les bases d'un Front Africain pour la Souveraineté Alimentaire.

À l'invitation du Collectif Citoyen pour l'Agroécologie (CCAÉ) du Burkina Faso, les RIR de Ouagadougou de 2016 ont connu un fort écho international, alors que l'Afrique est particulièrement touchée par le développement du recours aux OGM, et que l'annonce de l'arrêt du coton OGM BT au Burkina Faso a entraîné une forte mobilisation de la société civile. Dans la suite de ces RIR, une conférence-débat sur les OGM et la sécurité alimentaire a eu lieu le 28 mai 2016 à Ouagadougou. La COPAGEN a participé à cette occasion à l'animation d'un panel de chercheurs aux côtés du CCAÉ. Un mémorandum a été remis au directeur adjoint de l'Institut de l'Environnement et des Recherches Agricoles (INERA) à l'issue de la conférence, exigeant un moratoire de dix ans sur les OGM le temps de tirer les conséquences de l'utilisation des OGM, et d'informer les consommateurs des dangers auxquels ils sont exposés. Par la suite, la COPAGEN et CCAÉ ont participé au Tribunal international contre Monsanto à La Haye, du 14 au 16 octobre 2016.

Ils ont contribué aux travaux des juges et sont venus témoigner de leur expérience négative

FOCUS

de l'utilisation du Coton BT promu par Monsanto devant les juges du tribunal. Le tribunal visait à déterminer si, à travers l'exposition de nombreux autres cas, Monsanto a porté atteinte au droit à un environnement sain, au droit à la santé, au droit à l'alimentation, au droit à la liberté d'expression et à la liberté de recherche académique, et si la firme se rend complice de crime de guerre, mais aussi d'écocide. Ce jugement n'a pas de valeur légale, mais permettra d'encourager des victimes à saisir la justice dans leur pays.



Ousmane TIENDREBEOGO, cultivateur de l'association burkinabè SYNTAP, témoignant au Tribunal international Monsanto sur le cas Coton BT (OGM).